Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **27 (1935)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

27me année | Mars 1935 | No 3

Actualités.

Selon les intentions du Conseil fédéral, **l'initiative tendant à combattre la crise** (initiative de crise) sera soumise à la votation populaire au début de cet été, probablement à fin mai ou au commencement du mois de juin.

Contrairement à la tactique employée à plusieurs reprises à l'égard d'initiatives qui ne lui convenaient pas, le Conseil fédéral, au cas particulier, n'a pas atermoyé. Cela n'a pas laissé d'impressionner favorablement. Nous tenons aussi à exprimer notre satisfaction de ce que le gouvernement a déclaré à une délégation du comité d'action de lutte contre la crise économique, qu'il ne prendrait aucune mesure susceptible de préjuger le cours de notre politique économique, avant que le peuple se soit prononcé sur l'initiative de crise. Serait-il permis de déduire de cette déclaration, que le Conseil fédéral s'apprête à abandonner les méthodes gouvernementales autoritaires dont il a usé de plus en plus au cours de ces derniers temps? Pouvons-nous admettre que le gouvernement cherche à rétablir un contact plus étroit avec le peuple? Nous ne nous risquerons pas encore d'éveiller des espoirs dans ce sens, car auparavant il nous faut des actes. Etant données les expériences faites au cours de ces dernières années, il est difficile, dans ce domaine, de faire confiance au Conseil fédéral actuel. Peu de jours après avoir pris ladite décision, il n'a pas manqué de retomber dans l'ancienne ornière. Nous voulons parler de l'attitude qu'il a adoptée vis-à-vis de l'initiative de crise.

*

Le Conseil fédéral a donc décidé de prendre position contre l'initiative de crise. Nous n'en éprouvons aucune surprise, au contraire, nous n'en serions pas revenu, si le Conseil fédéral avait été d'avis que l'initiative était recommandable, qu'elle s'adaptait parfaitement bien à sa politique économique. Mais que le Conseil fédéral prenne cette décision avant d'avoir examiné l'initiative, voilà ce